



**Réseau
Habitation
Femmes**

«Une porte, un toit, une voix...»

Et si Montréal accordait
d'égales opportunités aux femmes et aux hommes ?

Consultation sur le projet de
Politique d'égalité entre les femmes et les hommes de la Ville de Montréal

Pour la Commission permanente sur le développement culturel
et la qualité du milieu de vie de la Ville de Montréal

par le
Réseau habitation femmes
1060, rue Hôtel-de-Ville, app. 1
Montréal, Québec, H2X 3A6

Table des matières

1- Remerciements	p. 3
2- Présentation du Réseau habitation femmes	p. 4
3- Résumé du mémoire et nos recommandations en bref.....		p. 5
4- Introduction	p. 6
5- Argumentaire	p. 7

1- Remerciements

Les locataires et les membres du conseil d'administration du Réseau habitation femmes tiennent à souligner l'immense travail des nombreuses personnes, femmes et hommes, montréalaisEs, représentantEs d'organismes communautaires, publiques et parapubliques, éluEs, fonctionnaires de la Ville et autres qui ont été impliqués dans cette aventure de jeter les grandes bases de la future Politique d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal.

Leur implication de plusieurs années et leur ténacité à mettre en œuvre l'une des recommandations des femmes lors du Sommet de Montréal de 2002 est digne de mention, force l'admiration et mérite de chaleureuses félicitations.

Grâce à ces efforts et à cette concertation, nous sommes appelées, à titre de Montréalaises, à déposer un mémoire devant une commission qui, nous l'espérons, saura traduire et représenter les commentaires, améliorations et réflexions apportées par l'ensemble des mémoires.

Notre participation à cette consultation est non seulement un encouragement probant à continuer le travail amorcé, à prendre le relais pour poursuivre la réflexion mais surtout un outil privilégié pour inciter les locataires à faire un pas de plus dans leur implication citoyenne.

Bonne continuation !

2- Présentation du Réseau habitation femmes

L'historique

Le Réseau habitation femmes (RHF) est un organisme sans but lucratif agissant dans le domaine du logement social. Il a été mis sur pied en 1987, lors de l'année internationale des Sans-Abri. Les organismes oeuvrant auprès des femmes en difficultés avaient identifié un manque de logements sociaux pour les femmes itinérantes. Au printemps 1990, le RHF accueille les premières locataires.

La mission

Le RHF a pour mission de développer et d'améliorer la qualité de vie des femmes seules et défavorisées en leur donnant accès à un logement décent, accessible financièrement et sécuritaire. Ces trois aspects sont particulièrement déterminants dans la vie des femmes au niveau de leur santé physique et mentale. L'ultime défi du RHF est d'inciter les locataires à se réapproprier leur place dans la société comme citoyenne à part entière.

Il s'adresse à des femmes aux prises avec de multiples problèmes, tels l'itinérance, la santé mentale, l'alcoolisme, la toxicomanie, la violence, etc. Ces femmes qui font une demande de logement au RHF vivent dans une très grande pauvreté, conséquemment, elles sont marginalisées et isolées. Cette précarité ne peut qu'aggraver les problèmes sociaux avec lesquels elles doivent composer.

La vision

Le RHF utilise le logement social comme outil d'intervention. Ses interventions s'inspirent des concepts, principes et stratégies des approches féministe et communautaire ainsi que des pratiques d'empowerment. Il favorise une approche participative des locataires à différents niveaux. À preuve, ces dernières ont l'opportunité, et la saisissent en grand nombre, de s'impliquer dans la gestion de l'organisme par le biais du conseil d'administration, du comité des locataires, du comité de gestion et du comité de sélection des locataires, etc.

Il croit fermement que le respect, la tolérance et la reconnaissance des forces des locataires sont essentielles à une amélioration de l'estime d'elles-mêmes, de leur dignité et augmentent, par le fait même, leurs capacités à exercer leur citoyenneté.

Le partenariat

Au cours des années, le RHF a développé une solide concertation et de multiples collaborations avec plusieurs organismes. Il est membre actif de la Fédération des O.S.B.L. d'habitation de Montréal, du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal, de la Fédération des femmes du Québec, de la Table des groupes de femmes de Montréal, de Action Solidarité Grand-Plateau afin de travailler pour l'amélioration des conditions de vie des femmes, pour la reconnaissance et le financement du soutien communautaire et du logement social.

Le RHF travaille de concert avec l'Auberge Madeleine, le Chaînon, l'Abri de l'Espoir, la Maison Marguerite, la Mission Old Brewery, le Y des Femmes, etc. pour offrir un continuum de services auprès des femmes itinérantes.

Les immobilisations et types d'habitation subventionnés offerts aux femmes

- ♀ 17 chambres dans l'arrondissement Ville-Marie
- ♀ 6 studios en partenariat avec l'OMHM dans l'arrondissement Ville-Marie
- ♀ 20 studios et 3 3^{1/2} dans l'arrondissement Rosemont - Petite-Patrie
- ♀ 7 appartements 3^{1/2} en partenariat avec le Y des femmes et le Centre Dollard-Cormier dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville
- ♀ 6 appartements 4^{1/2} pour femmes cheffes de famille monoparentale dans l'arrondissement Plateau Mont-Royal
- ♀ 22 studios en développement dans l'arrondissement Hochelaga-Maisonneuve-Mercier

3- Résumé du mémoire

De part sa mission, le RHF souhaite partager sa position sur le projet de Politique d'égalité entre les femmes et les hommes de la Ville de Montréal.

Si la plupart des mesures nous semblent pertinentes, nous souhaitons vous faire part de nos recommandations afin de renforcer l'impact de cette politique.

Ces recommandations ont été exprimées par des locataires et par les membres du conseil d'administration. Elles portent sur les 3 axes suivants: la gouvernance, la Ville comme employeur, les services aux citoyennes.

Nos recommandations en bref

- **La gouvernance**
 - Organiser une Journée de la femme politique montréalaise

- **La ville comme employeur**
 - Mettre en place des mesures de conciliation travail-famille pour faciliter l'emploi des femmes
 - Réserver dans chaque corps de métier (traditionnel ou non) des postes aux femmes, afin d'arriver à une masse critique. Surtout chez les cols-bleus.
 - Lorsque les Ordres professionnels imposent un nombre d'heure à effectuer dans un temps limité pour valider un titre professionnel, faire bénéficier les femmes d'une période plus longue.
 - Prévoir des mesures de maintien en emploi pour les femmes (groupe de soutien, activités de réseautage, parité dans les quarts de travail, etc.)

- **Les services aux citoyennes:**
 - Poursuivre l'instauration de l'approche ADS dans tous les services des arrondissements et corporatifs, et pour atteindre la parité entre femmes et hommes au sein des C.C.U.: concevoir, adopter et mettre en oeuvre un plan d'action triennal, dont les résultats seront évaluer annuellement.
 - «Genrer» les cibles de clientèle prévue dans le cadre de la poursuite de l'opération Solidarité 5000 logements. Nous recommandons 1) que la moitié des unités attribuées aux personnes ayant des besoins spécifiques soient réservées aux femmes et 2) qu'un quart des unités pour les familles soient réservées aux familles monoparentales.
 - Intégrer dans l'enveloppe financière de projets résidentiels, le financement d'aménagements sécuritaires pour les femmes.
 - Renforcer la présence des agentEs de police à proximité des immeubles de logements abordables pour les femmes. Sensibiliser les agentEs de police sur le sentiment d'insécurité des femmes résidant dans ces immeubles afin qu'ils prennent mieux en compte leurs appels en cas de problème.
 - Réduire le coût des transports en commun pour les femmes et renforcer la sécurité au niveau des stations de métro de bout de ligne, notamment pour la station Lionel-Groux.
 - Adapter les coûts d'inscription aux services de sports et loisirs en fonction des revenus et prévoir les périodes d'inscription en début de mois.
 - Proposer des services couplés pour enfants et parents, activités à faire ensemble ou séparément mais au même endroit et en même temps.
 - Soutenir des projets visant à renforcer la sécurité et l'intégration des femmes autochtones.
 - Renforcer la sécurité dans les Parcs.

3- Introduction

De part sa mission de développer et d'améliorer la qualité de vie des femmes seules et défavorisées et pour être cohérente avec son approche féministe et communautaire, le RHF porte un vif intérêt pour le projet de Politique d'égalité entre les femmes et les hommes de la Ville de Montréal.

Donnez l'occasion de s'exprimer sur cette politique est une opportunité que nos locataires et les membres du conseil d'administration ont su saisir.

D'entrée de jeu, il est important de mentionner que les analyses, les mesures anciennes et à développer contenus dans le projet de Politique nous semblent justes et pertinentes. Nous ne pouvons qu'appuyer celles-ci et ne souhaiter autre que leurs applications.

Par ailleurs, nous sommes membres de la Table des groupes de femmes et avons pris connaissance du mémoire qu'elle vous a présenté. Nous ne répéterons pas leurs recommandations dans ce présent mémoire mais sachez que nous appuyons chacune de celles-ci, notamment celles qui traitent de l'indispensable maillage entre les arrondissements et la ville centre dans les multiples applications concrètes de la Politique.

Toutefois, nous souhaitons vous faire part de nos recommandations issues de la réalité des locataires dans leur vie montréalaises quotidienne et de notre expérience en tant qu'organisme offrant un logement décent, abordable et sécuritaire à des femmes en difficulté. Ce point de vue est précieux et doit être perçu comme élément positif et concret afin de renforcer l'impact de cette politique. Rappelons ici que l'ultime défi du RHF est d'inciter les locataires à se réapproprier leur place dans la société comme citoyenne à part entière.

Nous espérons que notre contribution à l'élaboration de la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes permettra aux résidentes de la ville de s'approprier plus facilement leur place dans la société comme citoyenne à part entière de Montréal.

4- Argumentaire

Nous sommes en accord dans l'ensemble avec le projet de Politique d'égalité. D'une part cette politique permettra de défendre le droit des femmes. D'autre part, la contribution égalitaire des femmes et des hommes renforcera le développement politique, économique, social et culturel de La Ville de Montréal. Nous considérons comme intéressant les points suivants:

1- La gouvernance (page 9)

Les mesures proposées sont intéressantes notamment: *la nomination d'un nombre au moins égal de femmes et d'hommes au sein de 78 organismes au sein desquels la Ville est appelée à désigner des représentants.*

Les limites :

- Pour atteindre la parité des femmes et des hommes au sein des instances de gouvernance, il est important de sensibiliser les montréalaises, de toute communauté ethnoculturelle, qu'elles peuvent être représentée politiquement par des femmes et qu'elles peuvent être représentantes politiques elles-même.

Notre recommandation :

- Organiser une Journée de la femme politique montréalaise lors de laquelle les femmes élues invitent chaque citoyenne dans les mairies d'arrondissements, et les autres lieux de prise de décision politique. Les femmes élues pourront alors expliquer in situ leur implication, en tant que femmes, dans la vie politique.

2- La ville employeur (page 11-12)

Les mesures proposées sont intéressantes notamment: *la mise en place de mesures favorisant l'entrée de femmes à l'emploi de la Ville dans des métiers non-traditionnels. Un véritable partenariat doit s'instaurer entre la Ville et les syndicats, puisque ces derniers ont un rôle important à jouer pour favoriser l'intégration des femmes.*

Les limites

- Certains emplois de cols-bleus de la Ville sont souvent difficilement conciliables avec la vie familiale (particulièrement pour les femmes cheffes de famille monoparentale). Par exemple: une femme est appelée pour travailler de nuit, que fait-elle de ses enfants? Une femme qui doit assurer 20h dans la semaine qui sont réparties aléatoirement, comment s'organise-t-elle pour aller chercher ses enfants à l'école?
- Occuper un emploi de la Ville peut être un outil d'intégration essentiel aux femmes des communautés culturelles. Peut-on les favoriser ?

Des changements souhaités:

La mise en place de mesures favorisant l'entrée de femmes à l'emploi de la Ville (...) pour favoriser l'intégration des femmes dont les femmes des communautés culturelles. Des mesures de conciliation travail-famille seront pensées et proposées dans le cadre du partenariat entre la Ville et les Syndicats.

Nos recommandations :

- Réserver dans chaque corps de métier (traditionnel ou non) des postes aux femmes, afin d'arriver à une masse critique. Surtout chez les cols-bleus.
- Lorsque les Ordres professionnels imposent un nombre d'heure à effectuer dans un temps limité pour valider un titre professionnel, faire bénéficier les femmes d'une période plus longue de travail.
- Prévoir des mesures de maintien en emploi pour les femmes (groupe de soutien, activités de réseautage, parité dans les quarts de travail, etc.)

3- Les services aux citoyennes (page 12-15)

Les mesures proposées sont intéressantes notamment:

3.1 - *Améliorer l'accessibilité des services en adoptant, là où le besoin est démontré, des heures d'ouverture plus souples qui tiennent compte des tâches familiales; s'assurer d'un aménagement sécuritaire des installations et maintenir la gratuité pour bon nombre des services, en particulier dans les bibliothèques et pour l'accès aux événements et spectacles dans les maisons de la culture.*

Notre recommandation :

– Renforcer la sécurité dans les Parcs.

3.2 - *Poursuivre et élargir l'accessibilité universelle et Implanter les mesures pour assurer un meilleur accès aux transports en commun en augmentant la fréquence des passages, la sécurité, la propreté, l'accessibilité aux poussettes et aux fauteuils roulants et en maintenant un coût abordable.*

Les limites: Les femmes, à faibles revenus, ont plus difficilement accès au transport en commun dont le coût augmentent.

Notre recommandation :

- Réduire le coûts des transports en commun pour les femmes et renforcer la sécurité au niveau des stations de métro de fin de ligne notamment pour la station Lionel-Groux.

3.3 - ***Améliorer les services en sports et loisirs, particulièrement au chapitre de l'offre pour les jeunes filles et les aînées.***

Les limites:

– Les femmes, à faible revenu, ont plus difficilement accès au Service de sports et loisirs en raison du coût et des dates d'inscription.

Nos recommandations:

– Adapter les coûts d'inscription en fonction des revenus (échelle proportionnelle au revenu ou réduction pour bénéficiaire de l'aide sociale avec carte à l'appui) et prévoir les périodes d'inscription pour les services en sports et loisirs en début de mois, ceci permet aux femmes à faible revenu d'avoir la liquidité nécessaire à l'inscription.

– Proposer des services couplés pour enfants et parents, activités à faire ensemble ou séparément mais au même endroit et en même temps.

3.4 - *Poursuivre le développement de formules diversifiées de logements : communautaires, sociaux, coopératifs et abordables, formules diverses d'accès à la propriété et stimuler notamment la production de grands logements dans la mesure où le financement de nos grands partenaires continue.*

Les limites:

Les femmes seules avec des besoins spécifiques, les femmes chef de famille monoparentale ont difficilement accès aux logements abordable et/ou adaptés à leurs besoins de services et de sécurité.

Nos recommandations:

– «Genrer» les cibles de clientèle prévue dans le cadre de la poursuite de l'opération Solidarité 5000 logements. La Ville prévoit les cibles suivantes: 35 % des unités pour les familles, 35 % des unités pour les personnes seules et les ménages de petite taille, 20 % des unités pour les personnes âgées en perte d'autonomie, 10 % des unités pour les clientèles avec besoins spéciaux.

Dans ce cadre, nous recommandons que la moitié des unités attribuées aux personnes ayant des besoins spécifiques soient réservées aux femmes, et qu'un quart des unités pour les familles soient réservées aux familles monoparentales ayant une femme à sa tête.

- Intégrer, dans l'enveloppe financière de projets résidentielles, le financement d'aménagements sécuritaires pour protéger les femmes.
- Renforcer la présence d'agentEs de police à proximité des immeubles de logements abordables pour les femmes. Sensibiliser les agentEs de police sur le sentiment d'insécurité des femmes résidant dans ces immeubles afin qu'ils prennent mieux en compte leurs appels en cas de problème.

3.5 - *Continuer à soutenir les projets visant à briser l'isolement et à favoriser l'intégration des femmes âgées et immigrantes.*

Notre recommandation:

- Soutenir des projets visant à renforcer la sécurité et l'intégration des femmes autochtones.

3.6 – *Instaurer l'approche ADS dans tous les services des arrondissements et corporatifs selon un échéancier propre à chaque unité.*

Notre recommandation:

Afin d'assurer l'application de la politique à l'échelle de chaque arrondissement, concevoir, adopter et mettre en oeuvre un plan d'action triennal, dont les résultats seront évalués annuellement.

3.6 – *Sensibiliser les conseils d'arrondissements à nommer plus de femmes comme membres des C.C.U..*

Notre recommandation:

- Afin d'assurer l'application de la politique à l'échelle de chaque arrondissement, concevoir, adopter et mettre en oeuvre un plan d'action triennal, dont l'objectif serait de nommer à parité des hommes et des femmes comme membre des C.C.U..